



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 novembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 octobre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. le MAIRE, Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, M. PAOLINI à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme OTTAVY SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à M. BILLARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme MASSEI à Mme BERNARD, M. DELIPERI à MME OTTAVY,

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181105-2018_236-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2018

Affichage : 09/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 5 novembre 2018
Délibération N°2018/236

**Autorisation de solliciter des subventions de l'Etat et de la
Collectivité de Corse pour la réalisation de jardins familiaux
au sein du quartier des Jardins de l'Empereur.
Modification du plan de financement**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La ville d'Ajaccio est particulièrement attentive aux conditions de vie dans les quartiers populaires et notamment ceux situés en zone prioritaire au sens de la politique de la ville. La récente inauguration de l'espace de sport en libre accès dans le quartier des Jardins de l'Empereur a démontré la capacité de l'autorité municipale, soutenue par les partenaires institutionnels et notamment l'Etat, à répondre aux attentes précises des habitants.

Après la création d'une médiathèque, la rénovation de l'école et de la MSAP, la création de deux aires de jeux pour les tout-petits, celle de l'espace de sport, notre plan d'action en faveur de ce quartier, tel qu'il a été annoncé par l'autorité municipale voici plus de deux ans, se poursuit. Il convient de préciser que ce plan tient le plus grand compte des demandes formulées par le Conseil Citoyen du quartier.

Depuis plus d'une année les services municipaux travaillent à la réalisation de Jardins Familiaux. Un projet a été présenté et validé par le Conseil Citoyen.

Le plan de financement initial de ce projet d'ampleur (coût total hors taxes de 450 000€) faisait appel au FEDER (ITI), au CPER Etat et au CPER Collectivité de Corse (axe urbain).

Pour des raisons d'ordre technique, et après concertation avec nos partenaires financiers, il est proposé au conseil municipal de revoir le plan de financement de la façon suivante :

- CPER Etat 50% (soit 225 000€),
- CPER Collectivité de Corse 30% (soit 135 000€),
- Ville d'Ajaccio 20% (soit 90 000€)

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- De modifier la délibération n° 2017/291 du 27 novembre 2017, d'approuver le plan de financement présenté dans cet exposé et d'autoriser Monsieur Maire à solliciter les subventions de l'Etat et de la Collectivité de Corse au titre de l'avenant numéro 1 du CPER 2015-2020 pour la réalisation des jardins familiaux au sein du quartier des Jardins de l'Empereur.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Charles Voglimacci, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu l'avenant numéro 1 du contrat de plan Etat Région pour la période 2015-2020 ;
Vu la délibération n°2017/266 du 6 novembre 2017 ;
Vu la délibération n° 2017/291 du 27 novembre 2017 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 octobre 2018,

Considérant, l'intérêt de poursuivre le plan d'action mené au profit du quartier prioritaire des Jardins de l'Empereur et de ses habitants ;

DECIDE

À l'unanimité de ses membres présents et représentés

de modifier la délibération n° 2017/291 du 27 novembre 2017

APPROUVE

le plan de financement permettant la réalisation de jardins familiaux sur un terrain appartenant à la ville pour un montant total de 450 000.00 € HT au sein du quartier des Jardins de l'Empereur :

- CPER Etat 50% (soit 225 000€),
- CPER Collectivité de Corse 30% (soit 135 000€),
- Ville d'Ajaccio 20% (soit 90 000€)

AUTORISE

Le Maire à solliciter les subventions de l'Etat et de la Collectivité de Corse au titre du CPER.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI